

BARÈME D'HONORAIRES COOPER IMMOBILIER

Transaction en immobilier traditionnel et ancien sur les appartements, maisons, immeubles, parking, et terrains : Honoraires à la charge du vendeur (1)
Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu et situation du bien mis en vente.

Hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail.
Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUMS
< 29 000 €	3 000 €
De 30 000 € à 49 000 €	4 000 €
De 50 000 € à 69 000 €	5 000 €
De 70 000 € à 89 000 €	7 000 €
De 90 000 € à 109 000 €	8 000 €
De 110 000 € à 149 000 €	9 000 €
De 150 000 € à 169 000 €	10 000 €
De 170 000 € à 189 000 €	11 000 €
De 190 000 € à 209 000 €	12 000 €
De 210 000 € à 249 000 €	13 000 €
De 250 000 € à 299 000 €	15 000 €
De 300 000 € à 349 000 €	17 000 €
De 350 000 € à 399 000 €	19 000 €
De 400 000 € à 449 000 €	20 000 €
De 450 000 € à 499 000 €	22 000 €
De 500 000 € à 549 000 €	25 000 €
De 550 000 € à 599 000 €	27 000 €
De 600 000 € à 649 000 €	29 000 €
De 650 000 € à 699 000 €	31 000 €
De 700 000 € à 749 000 €	33 000 €
De 750 000 € à 799 000 €	35 000 €
De 800 000 € à 849 000 €	38 000 €
De 850 000 € à 899 000 €	40 000 €
> 900 000 €	4 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par **COOPER IMMOBILIER** en application de l'arrêté du 26 Janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 Janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.
Il est également précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.